



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 04 avril 2018 à 18 heures 00 minutes
Salle d'Honneur de la Mairie

Présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, Mme ENGRAND Emeline, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEPAGE David, M. ORSO Sylvain, M. WUILLAUME Christophe

Procuration(s) :

Mme COLPIN Carinne donne pouvoir à Mme LARCHER Mireille, M. DAHLEB Djelloul donne pouvoir à M. BERTOLUTTI Didier, Mme DALOZ Séverine donne pouvoir à Mme LECLERCQ Karine

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme COLPIN Carinne, M. DAHLEB Djelloul, Mme DALOZ Séverine, M. GUENET Hervé, Mme TEDESCHI Marie

Secrétaire de séance : Mme LECLERCQ Karine

Président de séance : M. GILLAUX Pascal

COMPTE DE GESTION 2017 : EAU – COMMUNE – ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2017 de Monsieur le Receveur Municipal,

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte les comptes de gestion 2017 Commune – Eau – Assainissement de Monsieur le Receveur Municipal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE FROMELENNES

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Karine LECLERCQ,

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les compte :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 336 797,63 €
	Réalisé :	154 137,04 €
	Reste à réaliser :	957 137,16 €
Recettes	Prévu :	1 336 797,63 €
	Réalisé :	615 000,00 €
	Reste à réaliser :	200 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 833 025,14 €
	Réalisé :	1 124 798,30 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	1 833 025,14 €
	Réalisé :	1 913 758,78 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	460 862,96 €
Fonctionnement	788 960,48 €
Résultat global	1 249 823,44 €

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0)

N'a pas pris part au vote : M. GILLAUX Pascal

Sous la présidence de Mme LECLERCQ Karine

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Karine LECLERCQ,
Vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les compte :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 001 779,13 €
	Réalisé :	81 050,19 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	2 001 779,13 €
	Réalisé :	71 959,43 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	96 942,81 €
	Réalisé :	87 273,96 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	96 942,81 €
	Réalisé :	95 725,26 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 9 090,76 €
Fonctionnement	8 451,30 €
Résultat global	- 639,46 €

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0)
N'a pas pris part au vote : M. GILLAUX Pascal
Sous la présidence de Mme LECLERCQ Karine

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Karine LECLERCQ,

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les compte :

Investissement

Dépenses	Prévu :	220 484,90 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	220 484,90 €
	Réalisé :	105 946,26 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	63 019,07 €
	Réalisé :	5 447,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	63 019,07 €
	Réalisé :	63 212,88 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	105 946,26 €
Fonctionnement	57 765,88 €
Résultat global	163 712,14 €

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0)

N'a pas pris part au vote : M. GILLAUX Pascal

Sous la présidence de Mme LECLERCQ Karine

AFFECTATION DES RÉSULTATS - COMMUNE 2017

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GILLAUX Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 788 960,48 Euros.
- Un excédent d'investissement de 460 862,96 Euros.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2017 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date.

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

EXCEDENT AU 31/12/17	
• Affectation à l'excédent reporté (compte 002)	292 686,28 Euros
• Affectation au compte 1068.	496 274,20 Euros
EXCEDENT AU 31/12/17	
Affectation de l'excédent reporté (compte 001)	460 862,96 Euros
Etat des dépenses engagées non mandatés au 31/12/2017	957 137,16 Euros
Etat des recettes restant à percevoir	0,00 Euros

VOTE : Adoptée à l'unanimité

AFFECTATION DES RÉSULTATS - ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GILLAUX Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 8 451,30 €uros.
- Un déficit d'investissement de 9 090,76 €uros.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2017 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date.

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

EXCEDENT AU 31/12/17	
• Affectation à l'excédent reporté (compte 002)	0,00 €uros
• Affectation au compte 1068.	8 451,30 €uros
DEFICIT AU 31/12/17	
Affectation du déficit reporté (compte 001)	9 090,76 €uros
Etat des dépenses engagées non mandatés au 31/12/2017	0,00 €uros
Etat des recettes restant à percevoir	0,00 €uros

VOTE : Adoptée à l'unanimité

AFFECTATION DES RÉSULTATS - EAU 2017

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GILLAUX Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 57 765,88 €uros.
- Un excédent d'investissement de 105 946,26 €uros.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2017 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date.

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :

EXCEDENT AU 31/12/17	
• Affectation à l'excédent reporté (compte 002)	57 765,88 €uros
• Affectation au compte 1068.	0,00 €uros
EXCEDENT AU 31/12/17	
Affectation de l'excédent reporté (compte 001)	105 946,26 €uros
Etat des dépenses engagées non mandatés au 31/12/2017	0,00 €uros
Etat des recettes restant à percevoir	0,00 €uros

VOTE : Adoptée à l'unanimité

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION ANNÉE 2018 - ETAT 1259

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide l'application des taux suivants relatifs à chacune des quatre taxes directes locales pour 2018

:

- Taxe d'habitation : 7,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,44 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12,14 %
- CFE : 6,00 %

VOTE : Adoptée à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

Le Conseil Municipal vote les subventions aux Associations pour 2018,

Nord Ardenne :	11 220 €
Harmonie Municipale de Fromelennes :	7 200 €
Coopérative scolaire Ecole Maternelle de Flohimont :	1 375 €
Coopérative Scolaire Ecole Les Nutons de Fromelennes :	1 575 €
U.A.F.F.I. de Givet :	150 €
Amicale des donneurs de sang bénévoles de Givet et ses environs :	100 €
Comité d'Aide aux Anciens de Fromelennes :	9 900 €
Association pour le développement de la recherche pour le cancer à Villejuif :	150 €
ADAPAH :	1 500 €
Société Communale de Chasse :	2 420 €
Souvenir Français de Givet :	230 €
Fromelennes Arts et Loisirs :	1 680 €
Les Amis des Grottes :	10 000 €
Anciens Combattants Tunisie Algérie Maroc :	280 €
Vis Ta Gym :	1 260 €
Ferrade Fromelennoise :	1 540 €
La Fontaine des Jeux :	1 150 €
Le Comité des Fêtes :	7 700 €

A.S.M.U.P. 08 de Givet :	200 €
B.F.R.C. :	500 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2018 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote le budget primitif Assainissement 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 75 500,00 €uros pour la section d'exploitation et de 1 973 629,98 €uros pour la section d'investissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote le budget primitif Commune 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 919 899,28 €uros pour la section de fonctionnement et de 1 932 243,65 €uros pour la section d'investissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2018 - EAU

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote le budget primitif Commune 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 66 465,88 €uros pour la section d'exploitation et de 225 931,90 €uros pour la section d'investissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

ACHAT D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les services techniques.

M. le Maire propose plusieurs devis.

Le Conseil Municipal,

* Décide, après avoir délibéré, à l'unanimité, de donner un avis favorable pour retenir :

Un kangoo maxi ZE 2 Places pour la somme de 6 499,99 €uros T.T.C. devis proposé par GUEUDET Auto Normandie.

* D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

CONTRAT DE TERRITOIRE - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Départemental a créé les contrats de territoires qui visent à soutenir l'économie et l'emploi, développer les équipements et infrastructures publiques et animer et valoriser le territoire.

Dans le cadre du contrat de territoire "Ardenne Rives de Meuse", notre projet de réhabilitation des voiries du quartier de Nichet a été retenu et peut de ce fait bénéficier d'une aide d'un montant de 180 659 €uros.

Notre projet consiste en la réhabilitation de la voirie qui mène au site touristique de la Grotte de Nichet.

Le coût de ce projet est estimé à la somme de 1 174 637 €uros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

Poursuivre le projet qui s'élève à 1 174 637 €uros.

Le financement se fera par :

- * de l'autofinancement
- * des subventions

Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles dont l'aide de 180 659 €uros du contrat de territoire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION - CENTRE SOCIAL LE LIEN.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Directeur du Centre Social Le Lien qui sollicite la commune pour une avance de subvention de 25 000 € pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal,

Vote une avance de subvention de 25 000 € au Centre Social le Lien de Vireux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

GROUPEMENT DE COMMANDES - CONTRÔLE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR.

Monsieur le Maire fait connaître que chaque conseiller municipal a reçu le projet de convention constitutive d'un groupement de commande publique afin de passer conjointement le marché public ayant pour objet :

* Prestation de services pour la réalisation des mesures de contrôle de la qualité de l'air intérieur dans les établissements d'accueil collectifs d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles, les écoles élémentaires et pour les accueils de loisirs.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve le contenu de cette convention et charge Monsieur le Maire de signer celle-ci.

Le projet de convention sera annexé à cette délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

RECRUTEMENT DE D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal ;

Décide,

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois renouvelable une fois allant du 1er mai 2018 au 31 juillet 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

REGLEMENT DU CIMETIERE

Chaque conseiller municipal a été destinataire du projet d'arrêté pour le règlement concernant le cimetière.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Approuve le règlement.

Le projet d'arrêté du règlement concernant le cimetière sera annexé à la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

ASSISTANCE JURIDIQUE ET CONSEILS POUR LA GESTION DU CIMETIERE.

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis de la société ELABOR qui propose la reconduction de l'Assistance Juridique et Conseils concernant la gestion du cimetière pour un montant de 1 908 euros T.T.C. pour trois ans à compter du 20 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le devis de la société ELABOR pour la somme de 1 908 euros T.T.C et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité